

LES IMAGES DU SACRÉ-CŒUR

DANS son dernier numéro, la *Semaine religieuse* de Paris parle de la représentation sur les images, du Cœur sacré de Jésus isolément et séparé du reste de son corps.

Voici ce qu'elle dit :

« L'article que nous avons récemment publié à propos de la dévotion au Sacré-Cœur nous a valu un certain nombre de lettres auxquelles nous croyons opportun de faire ici une réponse : cette réponse sera unique puisque aussi bien toutes les difficultés qu'on nous propose se ramènent à une seule, à savoir si nous prétendons que cette image du Sacré-Cœur est interdite, laquelle représente le Cœur du Sauveur isolément et séparé du reste de son corps.

Or nous n'avons fait, dans notre article, que commenter le décret donné par la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, à la date du 26 août 1894, où la réponse à cette question est exposée avec une entière clarté. S'il s'agit de la « dévotion privée », oui, ce genre d'image est toléré, sinon recommandé. Mais il est interdit d'exposer la dite image à la vénération publique et sur les autels.

« La raison de cette décision, écrivait récemment la *Semaine religieuse* de Grenoble, est sans doute de mieux sauvegarder l'unité de la personne de Notre-Seigneur et de mieux faire comprendre aux fidèles que ce qu'on